

REVUE
INTERNATIONALE
DE LA CROIX-ROUGE



Publication trimestrielle du
Comité international de la Croix-Rouge
au service du Mouvement international de la Croix-Rouge
et du Croissant-Rouge



COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

- CORNELIO SOMMARUGA, docteur en droit de l'Université de Zurich, docteur h.c. des Universités de Fribourg (Suisse), do Minho, Braga (Portugal), de Bologne (Italie), de Nice-Sophia Antipolis (France), de Séoul (République de Corée) et de Genève, *président* (membre depuis 1986)
- ÉRIC ROETHLISBERGER, docteur ès sciences politiques de l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève, *vice-président permanent* (1994)
- ANNE PETITPIERRE, docteur en droit, avocate, professeur à la faculté de droit de l'Université de Genève, *vice-présidente* (1987)
- ULRICH GAUDENZ MIDDENDORP, docteur en médecine, privat-docent de la faculté de médecine de l'Université de Zurich, ancien chef de la clinique chirurgicale de l'Hôpital cantonal, Winterthour (1973)
- RENÉE GUIBAN, secrétaire générale de l'«Institut de la Vie internationale», directrice d'établissements médico-sociaux vaudois, membre de l'«International Association for Volunteer Effort» (1986)
- PAOLO BERNASCONI, licencié en droit, avocat, chargé de cours de droit fiscal et de droit pénal économique aux Universités de Saint-Gall, de Zurich et de Milan (Bocconi), ancien procureur général à Lugano (1987)
- LISELOTTE KRAUS-GURNY, docteur en droit de l'Université de Zurich (1988)
- SUSY BRUSCHWEILER, infirmière, ancienne directrice de l'École supérieure d'enseignement infirmier de la Croix-Rouge suisse à Aarau, directrice générale SV-Service, restauration de collectivités (1988)
- JACQUES FORSTER, docteur ès sciences économiques, professeur à l'Institut universitaire d'études du développement (IUED) à Genève (1988)
- JACQUES MOREILLON, licencié en droit, docteur ès sciences politiques, secrétaire général de l'Organisation mondiale du Mouvement Scout, ancien directeur général au CICR (1988)
- RODOLPHE DE HALLER, docteur en médecine, privat-docent de la faculté de médecine de l'Université de Genève, ancien président de l'Association suisse contre la tuberculose et les maladies pulmonaires (1991)
- DANIEL THÜRER, docteur en droit, LL.M. (Cambridge), professeur à l'Université de Zurich (1991)
- JEAN-FRANÇOIS AUBERT, docteur en droit, professeur à l'Université de Neuchâtel, ancien député au Conseil national et au Conseil des États (1993)
- GEORGES-ANDRÉ CUENDET, licencié en droit de l'Université de Genève, diplômé de l'Institut d'études politiques de l'Université de Paris, Master of Arts de l'Université de Stanford (USA), membre du Conseil administratif de Cologny/GE (1993)
- ERNST A. BRUGGER, docteur ès sciences naturelles, conseiller économique, professeur titulaire de l'Université de Zurich (1995)
- JEAN-ROGER BONVIN, docteur ès sciences économiques de l'Université de Saint-Gall, président du Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Paris (1996)
- JAKOB NÜESCH, ingénieur agronome diplômé et docteur ès sc. de l'École polytechnique fédérale de Zurich, professeur en microbiologie à l'Université de Bâle, ancien président de l'École polytechnique fédérale de Zurich (1997)
- PETER ARBENZ, licencié en sciences économiques, ancien délégué du Conseil fédéral suisse aux réfugiés, président de la section du canton de Zurich de la Croix-Rouge suisse, conseiller pour le développement stratégique et d'entreprises (1983-1987, 1997)

CONSEIL EXÉCUTIF

Cornelio SOMMARUGA, *président*

Éric ROETHLISBERGER,
vice-président permanent
Jacques FORSTER, *membre du CICR*
Ernst A. BRUGGER, *membre du CICR*

Jean DE COURTEN, *directeur des opérations*
Yves SANDOZ, *directeur du droit international
et de la doctrine*
Paul GROSSRIEDER, *directeur des affaires générales*

Le *Comité international de la Croix-Rouge (CICR)* et la *Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge* forment, avec les *Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Institution humanitaire indépendante, le CICR est à l'origine du Mouvement. Intermédiaire neutre en cas de conflits armés et de troubles, il s'efforce d'assurer, de sa propre initiative ou en se fondant sur les Conventions de Genève, protection et assistance aux victimes des conflits armés internationaux et non internationaux et des troubles et tensions internes.

REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

N° 829

mars 1998

Éditorial	3
Promouvoir des normes visant à limiter la violence en situation de crise : un défi, une stratégie, des alliances <i>Marion Harroff-Tavel</i>	5
Création d'une cour criminelle internationale permanente Conférence diplomatique de Rome : résultats escomptés par le CICR <i>Toni Pfanner</i>	21
La responsabilité pénale individuelle pour violation du droit international humanitaire applicable en situation de conflit armé non international <i>Thomas Graditzky</i>	29
Première proposition de création d'une cour criminelle internationale permanente <i>Christopher Keith Hall</i>	59
La restauration d'un ordre de justice dans les situations post-conflituelles à la lumière de l'enseignement social de l'Église catholique <i>Giorgio Filibeck</i>	79
La force contre le droit : le Comité international de la Croix-Rouge et la guerre chimique dans le conflit italo-éthiopien, 1935-1936 <i>Rainer Baudendistel</i>	85

Comité international de la Croix-Rouge

L'implication des enfants dans les conflits armés	
<i>Stéphane Jeannet et Joël Mermel</i>	111
Argumentaire du Comité international de la Croix-Rouge	113
Le CICR face à l'avenir	133

Dans le monde de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Conseil des Délégués, Séville, 25-27 novembre 1997	145
Résolutions du Conseil des Délégués	148
Accord sur l'organisation des activités internationales des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	169
XI^e Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	187

Conventions de Genève et Protocoles additionnels

Conventions de Genève pour la protection des victimes de la guerre du 12 août 1949 et Protocoles additionnels du 8 juin 1977	
Ratifications, adhésions et successions au 31 décembre 1997	188
Adhésion du Royaume du Cambodge aux Protocoles additionnels	197
Ratification des Protocoles additionnels par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	197
République du Paraguay: déclaration selon l'article 90 du Protocole I	201
République démocratique populaire lao: déclaration selon l'article 90 du Protocole I	202
Grèce: déclaration selon l'article 90 du Protocole I	202

* * * * *

Avis

En 1998, la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, publiée jusqu'alors tous les deux mois, passera à un rythme de parution trimestriel. Cette décision est due à des impératifs économiques. La rédaction s'efforcera de rendre la lecture de la *Revue* encore plus attrayante à ses lecteurs par un contenu riche et varié, tant sur le plan des sujets abordés que par les auteurs des textes présentés.

La *Revue* espère que les lecteurs continueront à lui manifester leur fidélité.

Comité international de la Croix-Rouge